

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 002-475/13/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Athélia Entreprendre dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

DEESV 13/9880/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial – PCET. Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains – PDU. Elles visent la mutualisation de moyens entre acteurs partenaires de la vie économique du territoire au travers des PDIE, le développement des modes de déplacements alternatifs et la promotion des modes actifs – marche à pied et vélo.

Dans le cadre de l'action 9.5 de son PCET "soutenir les Plans de déplacements inter entreprises (PDIE)", MPM a souhaité favoriser le regroupement des entreprises dans le cadre de leur PDE/PDIE, par la mise en place d'un soutien financier, et ainsi aller au-delà de ses propres missions obligatoires de conseil en mobilité et de soutien technique. MPM entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activité aménagées par MPM, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Cette subvention s'adresse aux associations animant des PDIE, dans le but de pérenniser certaines de leurs actions et de développer l'utilisation des transports en commun ainsi que les mobilités durables et alternatives à l'autosolisme.

L'association Athélia Entreprendre représente les intérêts de plusieurs entreprises situées sur la zone Athélia à La Ciotat. Les entreprises adhérentes regroupent environ 2 500 salariés sur les 4 000 que compte la zone. Depuis 2008, elle a lancé son Plan de déplacements inter entreprises (PDIE), et elle suit à ce jour plusieurs actions phares en faveur des déplacements des salariés : covoiturage, étude d'analyse des risques routiers notamment. MPM participe régulièrement aux travaux du PDIE d'Athélia

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Entreprendre, à travers ses compétences voirie, transports et mobilité, environnement, aménagement durable et développement économique.

Au titre des nombreuses politiques axées sur le secteur de la zone Athélia – notamment celles de son projet de Plan de déplacements urbains (PDU) et de son Plan de déplacements de l'administration (PDA) – la mobilité durable liée aux enjeux "climat et énergie" illustrent pleinement l'intérêt partagé de MPM et de l'association à collaborer activement à la recherche et la mise en œuvre de solutions durables, afin de :

- limiter les émissions de gaz à effet de serre et de pollution,
- réduire les consommations d'énergie,
- optimiser les déplacements domicile-travail
- améliorer la sécurité et la prévention des risques routiers liés aux déplacements.

Sur la base de son programme d'actionS PDIE, l'association Athélia Entreprendre a mis en place en 2012 une plateforme de covoiturage, qui regroupe, un an après, 17% des salariés des entreprises adhérentes. Elle a également mené une étude détaillée des points noirs en termes de sécurité des cheminements piétons et de risques routiers liés aux déplacements sur la zone.

MPM souhaite soutenir l'association Athélia Entreprendre dans le cadre de son programme d'activités d'intérêt général et assurer son soutien aux formes d'initiatives, qui promeuvent la fédération des acteurs et la mutualisation des moyens sur son territoire. En conséquent, elle propose d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement du Plan Climat Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives,
- Le plan d'actions du Plan de déplacements urbains en cours d'enquête publique,
- Les pistes d'actions préconisées par le Bilan environnemental des déplacements de MPM,
- L'engagement de MPM, par ses missions de conseil en mobilité et de préventions des risques routiers pour les salariés,
- Les actions de MPM en faveur du développement économique de son territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Est attribuée une subvention de 1 500 euros à l'association Athélia Entreprendre au titre de l'action 9.5 du Plan Climat Energie Territorial « soutenir les plans de déplacements inter entreprises ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2013 de la Communauté urbaine MPM.
Budget d'investissement –Opération 2013/00046 – Sous-politique G610 – Nature : 20421 – Fonction : 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI